

2026/0066

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

24 SEP. 2026

ID : 059-215900358-20260924-20260924_D0056-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le douze septembre, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO. PETIT. MANGHOLZ.
CHRETIEN.WERY.QUETIER.BERTEAUX.

Mmes PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. BADIDI.

Absents excusés : Mmes CHATELAIN.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Appel à projets FIPD 2026 – extension de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a ouvert un nouvel appel à projets pour permettre l'extension de la vidéo protection aux abords des lieux ouverts au public.

Le projet élaboré a pour objectif l'extension de la vidéoprotection installée en 2023, par l'implantation de 36 caméras, afin d'optimiser le dispositif sécuritaire en place.

Le montant du projet proposé par la commune d'Avesnelles s'élève à 68 863,54 euros H.T. soit 82 636,26 euros TTC.

Le projet pourrait être subventionné à 50 % du montant H.T. soit 34 431,78 euros.

Les travaux projetés seront à inscrire au budget primitif 2026 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Suite de la délibération 2026/0066

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
 Reçu en préfecture le 24/09/2026
 Publié le **24 SEP. 2026**
 ID : 059-215900358-20260924-20260924_D0056-DE

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose centralisation	18 103,65 €	Subvention sollicitée au titre FIPD 202 - 50 % du montant global de l'assiette	34 431,78 €
Fourniture et pose zone 1 - rue Joliot Curie	13 087,66 €		
Fourniture et pose zone 2 - rue Tortueuse et rue d'En-Bas	8 357,74 €		
Fourniture et pose zone 3 - rue du Cimetière	6 362,80 €		
Fourniture et pose zone 4 - Zone du Poncheau	12 098,57 €	Fonds propres de la commune	48 204,49 €
Fourniture et pose zone 5 - Route de Sains	10 345,70 €		
Divers	507,43 €		
T.V.A. (20 %)	13 772,71 €		
Montant T.T.C de l'opération	82 636,26 €	Montant T.T.C de l'opération	82 636,26 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet présenté ci-dessus,
Sollicite le financement au titre du FIPD 2026 au taux de 50 % du montant H.T. soit une subvention d'un montant de 34 431,78 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme,
 AVESNELLES, le **24 SEP. 2026**
 Le Maire,

